

Groupe Synergie Notaires Inc. — Réponses à vos questions du 31 octobre 2024

Comptes à recevoir

Au 31 octobre 2024 : 47 357,00 \$ (TPS 1 694,22 \$ et TVQ 3 379,98 \$ incluses), 27 factures ouvertes. Comparé à 75 231 \$ au 31 octobre 2023, une baisse de 27 874 \$.

Au 31 octobre 2025 : 23 769,51 \$ (TPS 792,60 \$ et TVQ 1 581,24 \$ incluses).

La tendance sur trois ans : 75 231 \$ (2023) → 47 357 \$ (2024) → 23 769,51 \$ (2025).

Avances à la compagnie de gestion (relevés bancaires et traitement comptable)

Nous avons obtenu les relevés bancaires de la compagnie de gestion (Gestion T+S 2019 Inc.) de novembre 2023 à octobre 2025.

Ce que nous y observons : les montants reçus de GSN ne sont pas conservés par la compagnie de gestion pour ses propres frais. L'essentiel ressort rapidement sous forme de : - primes d'assurance-vie des actionnaires (environ 1 090 \$/mois, chez Beneva) ; - virements directs à Mirabela Petrulian (18 100 \$ au total sur la période) ; - un paiement de carte de crédit personnelle (17 750 \$, réglé en août 2025 à même une épargne accumulée dans le compte).

Ces éléments confirment votre lecture : ces paiements réguliers correspondent à des avances à la compagnie de gestion, et non à du loyer. Nous les avons donc sortis de la dépense de loyer et logés dans un compte d'actif distinct :

Exercice	Montant
2024 (1er nov. 2023 – 31 oct. 2024)	26 000,00 \$
2025 (1er nov. 2024 – 31 oct. 2025)	42 000,00 \$

Un second flux (2 700 \$/mois, versé à un compte numéroté distinct) avait aussi été confondu avec ces avances dans plusieurs postes de dépenses. Il s'agit en fait d'honoraires professionnels, et nous l'avons reclassé en conséquence :

Exercice	Montant
2024	32 401,80 \$
2025	29 702,70 \$

Le loyer proprement dit (environ 3 352 \$/mois, versé à la Clinique Denta, propriétaire de l'immeuble) demeure une dépense distincte, non liée à la compagnie de gestion :

Exercice	Loyer corrigé
2024	42 725,36 \$

Exercice	Loyer corrigé
2025	17 984,25 \$

Aucune compagnie liée n'a été fermée au cours des exercices 2024 ou 2025.

Rapports de paie

Les rapports d'octobre et novembre 2025 sont joints. Pour la période finissant le 25 octobre 2025 (payable le 30 octobre) comme pour celle finissant le 1er novembre 2025 (payable le 6 novembre) : gains courants de 5 742,40 \$, déductions de 2 067,13 \$, pour une paie nette de 3 675,27 \$ (Petrulian 2 838,21 \$, Nadeau 837,06 \$).

Les rapports équivalents pour octobre et novembre 2024 suivront dès qu'ils seront disponibles.

TPS et TVQ dans les dépenses de salaires

Nous avons vérifié l'ensemble des paiements identifiables comme des remises gouvernementales dans nos relevés : toutes sont correctement inscrites dans un compte distinct de remises TPS/TVQ, aucune dans les salaires. Aucun paiement d'impôt sur le revenu des sociétés n'apparaît non plus dans nos relevés bancaires, ce qui est cohérent avec le fait que les montants que vous mentionnez sont des soldes jamais remis.

TPS et TVQ à remettre

Concernant l'échéancier reçu (20 750,27 \$ au total), nous avons recalculé la TPS et la TVQ dues à partir de notre registre de facturation, en tenant compte des crédits de taxe sur intrants sur nos dépenses admissibles. Nos chiffres sont sensiblement plus élevés que les vôtres pour chacune des périodes :

Période	Votre montant	Notre calcul (TVQ)	Notre calcul (TPS)
Jan.–mars 2025	3 202,52 \$	11 258,02 \$	5 643,12 \$
Avr.–juin 2025	4 077,75 \$	11 831,65 \$	5 935,52 \$
Juil.–sept. 2025	5 111,19 \$ (TVQ) / 1 590,98 \$ (TPS)	12 650,13 \$	6 340,91 \$
Oct.–déc. 2025	3 519,61 \$ (TVQ) / 1 533,31 \$ (TPS)	11 087,05 \$	5 557,51 \$
Jan.–mars 2026	1 714,91 \$ (TPS)	14 710,79 \$	7 393,30 \$

L'écart est important et constant d'une période à l'autre (environ 3 à 4 fois). Nous aimerions comprendre la base de calcul que vous avez utilisée avant de procéder au paiement de l'échéancier — possiblement une base de calcul sur les encaissements plutôt que sur la facturation, ce qui expliquerait une bonne partie de l'écart. Pouvons-nous en discuter par téléphone?

Impôts à payer

Nous n'avons trouvé aucun paiement d'impôt sur le revenu des sociétés dans nos relevés, ce qui concorde avec les montants d'arrérages que vous nous indiquez (62,12 \$ et 3 726,66 \$). Nous allons les inscrire au passif comme convenu.

Autres corrections apportées à nos livres

En révisant nos dossiers pour répondre à vos questions, nous avons identifié et corrigé les éléments suivants, qui affectent le calcul du bénéfice net :

- Des paiements mensuels sur notre prêt à terme (environ 225-250 \$/mois) étaient comptabilisés deux fois et dispersés dans plusieurs postes de dépenses. Nous les avons consolidés et reclassés entièrement en intérêts sur la dette à long terme.
- Des remboursements de capital sur notre marge de crédit commerciale (77 706 \$ au total) étaient comptabilisés à tort comme des dépenses d'exploitation plutôt que comme des mouvements de bilan.
- Des lignes de totaux de relevés de carte de crédit (environ 132 000 \$) avaient été saisies par erreur comme des transactions individuelles, en double des achats déjà comptabilisés en détail.

Ces corrections retirent au total plus de 200 000 \$ de dépenses fictives de nos livres, avec un impact direct sur le bénéfice net avant impôts.

Nous restons disponibles pour en discuter.

Mirabela Petrulian Groupe Synergie Notaires Inc.